

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux décembre, à 19 H 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Victor sur Rhins (Loire), conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, pour y tenir une session ordinaire.

Sont présents : MM. CRIONAY Timothée, DURILLON Gérard, BROSSETTE Maryline, FESSY André, CHARTIER Jacqueline, LAFAURIE Nathalie, GONIN Bertrand, VEILLARD Patricia, GIRARD Gabriel, COGNET François, POULARD Denis, TOURNUS Delphine, DURET Michel.

Absents excusés :

Absent : AUTUSSE Lionel

Ayant donné procuration :

Les membres formant la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

M. Gérard DURILLON est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 25 novembre 2025

Date d'affichage : 04 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 13

Quorum : 07

Ordre du jour de la séance

- 1- Intervention de Marine Guillot, chargée de mission à la CoPLER, pour décliner le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) à l'échelle communale, avec M. BERT, conseiller délégué, maire de Vendranges
- 2- Ouverture de crédits pour acquisition immeuble
- 3- Admission en non-valeur créance irrécouvrable
- 4- Demande de subvention voirie 2026
- 5- Demande de subvention USEP
- 6- Demande de subvention sapeurs-pompiers du Val de Rhins
- 7- Vente de terrains communaux à FOUILLAT
- 8- Vente de terrain communal à FOUCQUE et BALMONT
- 9- Demande de subvention Espérance Basket de St Victor sur Rhins
- 10- Point sur les nuisibles (frelons asiatiques, chenilles processionnaires ...)
- 11- Questions diverses

Intervention de Marine Guillot, chargée de mission à la CoPLER, pour décliner le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) à l'échelle communale

Marine Guillot, chargée de mission à la CoPLER et M. BERT, maire de Vendranges et conseiller délégué à la CoPLER, présente la démarche du PCAET qui s'inscrit dans la continuité du PLUi, de petites villes de demain, des aménagements des centres bourgs et du recensement des logements vacants.

Un des buts de ce plan est de venir en aide à des propriétaires pour redynamiser les centres bourgs et restaurer les logements vacants, le parc immobilier des bourgs étant vieillissant et énergivore, et permettre de diversifier la population avec l'arrivée de nouvelles familles.

Pour tout renseignement concernant les aides, contacter Rénov'actions 42, au 04 77 41 41 25.

(voir diaporama présenté ci-joint)

Ouverture de crédits budget communal

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R 1641 : emprunt en euros	0,00	0,00	0,00	300 000,00
TOTAL R16 : emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	300 000,00
D 21318 : constructions autres bâtiments publics	0,00	200 000,00	0,00	0,00
TOTAL D 21 : immobilisations corporelles	0,00	200 000,00	0,00	0,00
D 2318 : autres immobilisations corporelles (en cours)	0,00	100 000,00	0,00	0,00
TOTAL D 23 : immobilisations en cours	0,00	100 000,00	0,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
TOTAL GENERAL		300 000,00		300 000,00

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Mme le comptable public propose d'admettre en non-valeur une créance irrécouvrable, après abandon des poursuites. Cette créance représente, pour un titre émis en 2021 (titre 7) la somme de 299,00 € (deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros) sur le budget assainissement.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'admettre en non-valeur la créance présentée ci-dessus
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Demande de subvention départementale
Programme de voirie communale et rurale 2026

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter un dossier de demande de subvention au titre du programme de voirie communale et rurale 2026, pour la réfection du chemin de la Tronchée.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- Demande l'inscription de la commune au programme 2026 « voirie communale et rurale »
- Accepte le devis estimatif de l'entreprise PONTILLE TP pour un montant de 11 676,00 € HT
- Définit le plan de financement comme suit :
 - TOTAL DEPENSES HT : 11 676,00 €
 - TOTAL DEPENSES TTC : 14 011,20 €
 - Subvention Département : 5 000,00 €
 - Autofinancement : 9 011,20 €

Demande de subvention pour les actions sportives de l'USEP

M. le Maire présente à l'assemblée le courrier de la Présidente de l'association USEP du secteur de Saint-Symphorien-de-Lay en date du 13/10/2025, sollicitant un soutien financier pour la poursuite des actions en faveur des élèves adhérents aux associations USEP, notamment pour une partie des frais de transport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Alloue une subvention de 400 € à l'USEP.
- Dit que des crédits suffisants sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Demande de subvention pour les jeunes sapeurs-pompiers du val de Rhins

M. le Maire présente à l'assemblée le courriel du Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers du Val de Rhins en date du 7/11/2025, sollicitant un soutien financier pour permettre de financer une partie des équipements, tenues et frais liés aux déplacements pour les activités de formation des jeunes sapeurs-pompiers du Val de Rhins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Alloue une subvention de 100 € aux jeunes sapeurs-pompiers du Val de Rhins.
- Dit que des crédits suffisants sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Vente de terrains communaux

M. le Maire expose au conseil municipal que M. et Mme FOUILLAT Stéphane, domiciliés à SAINT-VICTOR-SUR-RHINS (Loire), 2142 chemin de Péricard, souhaitent acquérir des parcelles cadastrées sous le n° AI 208, d'une superficie de 130 m² et sous le n° AI 111, d'une superficie de 360 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte de vendre à M. et Mme FOUILLAT Stéphane les parcelles cadastrées AI 208 et AI 111, d'une superficie totale de 390 m²
- Fixe les frais à la charge des acquéreurs comme suit :

Parcelles	Vente au m ²	Frais et taxes	Rédaction acte
AI 208 et AI 111	1,00 €	40,00 €	540,00 €

- Autorise M. le Maire à authentifier ledit acte
- Autorise M. Gérard DURILLON, adjoint au Maire par délégation, à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Vente de terrain communal

M. le Maire expose au conseil municipal que M. FOUQUE Dorian et Mme BALMONT Tiffany, propriétaires de la parcelle AN 445, sur laquelle ils construisent une maison d'habitation, sise au 42, impasse Gouttamond à SAINT-VICTOR-SUR-RHINS (Loire), souhaitent acquérir une parcelle cadastrée sous le n° AN 440, d'une superficie de 99 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte de vendre à M. FOUQUE Dorian et Mme BALMONT Tiffany la parcelle cadastrée AN 440, d'une superficie de 99 m²
- Fixe les frais à la charge des acquéreurs comme suit :

Parcelle	Vente au m ²	Frais et taxes	Rédaction acte
AN 440	1,00 €	40,00 €	540,00 €

- Autorise M. le Maire à authentifier ledit acte
- Autorise M. Gérard DURILLON, adjoint au Maire par délégation, à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Demande de subvention pour l'Espérance Basket de St Victor sur Rhins

M. le Maire présente à l'assemblée le courriel de l'Espérance Basket de St Victor sur Rhins en date du 31/10/2025, sollicitant un soutien financier pour le renouvellement des panneaux d'affichage électroniques devenus obsolètes, afin d'améliorer la qualité et la sécurité des rencontres sportives. Le coût de ces travaux est estimé à 4500 € HT.

Le conseil demande les devis et le courrier qui décide ce changement d'équipement. Il estime que c'est à la mairie de payer, s'agissant d'un bâtiment communal. Une décision sera prise après réception des documents attendus.

Point sur les nuisibles (frelons asiatiques, chenilles processionnaires...)

Cette année, plusieurs nids de frelons asiatiques ont été signalés tant sur le domaine public que dans le domaine privé. La commune a fait intervenir à plusieurs reprises une entreprise pour détruire les nids sur le domaine public. Les propriétaires privés ont tous été informés et ont, pour certains, demander la destruction des nids.

Delphine TOURNUS signale des nids de chenilles processionnaires dans un terrain privé en face de chez elle. Le propriétaire sera informé et devra engager la destruction de ces nids.

Michel DURET fait le point sur le piégeage des frelons asiatiques. 11 piégeurs de frelons sur la commune ont permis de détruire environ 10 000 frelons cette année.

Projet carte Planisphera

M. le Maire présente la version 2 de la carte réalisée par l'entreprise Planisphera. Quelques modifications mineures sont apportées et M. VALLET devrait pouvoir nous remettre la version définitive début janvier 2026.

Questions diverses

Maryline BROSSETTE rappelle que les enfants de l'école de rendent à la piscine de Roanne 2 fois par semaine jusqu'aux vacances de Noël.

Elle informe le conseil qu'un courrier a été envoyé aux parents d'élèves du groupe scolaire pour les problèmes de stationnement aux abords de l'école, en rappelant l'interdiction de fumer aux abords de l'école. Elle signale que lors du conseil d'école, la directrice a évoqué la diminution d'effectifs à 100 élèves pour la prochaine rentrée, avec le risque de fermeture d'une classe. Patricia VEILLARD signale également que le problème de la baisse de natalité se connaît aussi auprès des assistantes maternelles qui ont de la place et s'inquiètent pour l'avenir.

Elle signale que de l'eau s'écoule vers le stop chemin des Viers ; François COGNET dit qu'il ne s'agit pas d'une fuite d'eau, mais viendrait du pré du haut. André FESSY évoque la possibilité de faire un fossé.

André FESSY informe que les travaux d'enrobé seront réalisés dans le courant du premier trimestre 2026. Les cases de stockage pour les associations sont en cours de réalisation dans le local rangement de la salle des sports. Les décorations de Noël sont installées et devraient être mises en route avant vendredi 5 décembre. Le bac de stockage du sel de déneigement a été agrandi et recouvert, le sel a été livré aujourd'hui, 15 tonnes ont été commandés, alors que la livraison a été de 28 tonnes.

Nathalie LAFaurie et Patricia VEILLARD font le point sur l'organisation des animations de vendredi 5 décembre, à partir de 18h Place Carnot. Un atelier décos de sapin sera installé pour les enfants, des crêpes, du jus d'orange et du vin chaud seront proposés.

Denis POULARD évoque le souci de coupure intempestive sur le terrain de foot. Gérard DURILLON lui répond que l'entreprise LARUE est venue ce matin contrôler l'installation. Le robot de tonte a été rangé, le deuxième est toujours sur le fournisseur, qu'il faudra rappeler rapidement.

Timothée CRIONAY souhaiterait qu'en cette fin de mandat, les conseillers se retrouvent avec leurs conjoints pour un repas convivial. La date du vendredi 20 février est fixée.

Prochaine réunion de conseil municipal : le mardi 20 janvier 2026 à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.